

Dans le second degré, un enseignant est face à 22,1 élèves en moyenne. Des différences s'observent selon le secteur d'enseignement. Ainsi, dans le secteur privé, le nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge pendant une heure est globalement plus élevé que dans le secteur public : il est de 21,3 élèves en moyenne dans l'éducation prioritaire et de 24,4 hors éducation prioritaire contre 25,1 élèves dans le privé. Ce constat est à nuancer selon le type de formation : dans le second cycle général et technologique, la taille des structures est légèrement plus élevée dans le public que dans le privé. Des différences s'observent également selon la discipline de poste de l'enseignant : pour la majorité d'entre elles, la taille des structures (classes entières ou groupes) est supérieure dans le secteur privé. Par ailleurs, elle est croissante avec celle des établissements ; à l'exception des grands lycées du privé, elle est toujours inférieure dans le public. Enfin, les structures sont généralement plus chargées lorsque le public d'élèves est socialement plus favorisé.

La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré

Les tailles moyennes de classes et leur dédoublement éventuel en groupes traduisent les moyens du ministère de l'éducation nationale. Ceux-ci s'expriment en heures allouées pour les services des enseignants dans chaque établissement du second degré (voir encadré « La DHG [dotation horaire globale] »). Le type de public d'élèves clivant la dotation en moyens, on distingue ci-après les établissements classés en éducation prioritaire des autres établissements du secteur public, dans le premier cycle. Par ailleurs, depuis peu, on dispose d'informations équivalentes dans le secteur privé d'enseignement sous contrat, aussi la distinction entre les deux secteurs est-elle faite.

Dans le secteur privé, la taille moyenne des divisions est plus élevée que dans le public, sauf dans le second cycle général et technologique

Dans le second degré, tous les élèves sont inscrits dans des « classes » ou divisions, qui regroupent les élèves suivant le plus grand nombre d'enseignements en commun. Le calcul de l'effectif moyen des élèves par division permet donc une première approche des conditions d'encadrement (voir encadré « Éléments de structures [groupes et divisions] »).

En moyenne, une division comporte 24,2 élèves (tableau 1). Tous niveaux de formation confondus, une division se compose en moyenne de 25,1 élèves dans le secteur privé sous contrat contre 24,0 élèves dans le secteur public.

Des différences sont observables selon le type de formation et le secteur. Ainsi, dans le secteur privé, les divisions comptent, en moyenne, plus d'un élève de plus que dans le secteur public, sauf dans le second cycle général et technologique où l'on y compte en moyenne deux élèves de moins. Dans le premier cycle, l'écart se resserre avec le secteur public, sans l'éducation prioritaire, mais les structures demeurent un peu plus chargées dans le secteur privé. Dans le second cycle professionnel et en STS, les divisions accueillent environ un élève de plus dans le secteur privé que dans le secteur public.

C'est dans le secteur public en éducation prioritaire (dans le premier cycle quasi exclusivement, (voir encadré « La DHG [dotation horaire globale] ») que la taille moyenne des divisions est la plus faible : en collège, elle s'élève à 22,3 élèves. Par rapport au public hors éducation prioritaire, dans ces établissements, les divisions comportent en moyenne trois élèves de moins, quatre de moins que dans le secteur privé.

Cette approche par les effectifs par division ne suffit pas pour appréhender les conditions d'encadrement car tous les enseignements ne sont pas assurés en classe entière : une partie importante des enseignements sont effectués en « groupes » (travaux pratiques, travaux dirigés, groupes ateliers, langues vivantes...) qui sont des sous-ensembles d'une ou de plusieurs divisions. La taille des groupes est cependant plus difficile à mesurer avec précision que celle des divisions (*voir encadré « Difficultés de mesure de la taille des groupes »*).

Le secteur privé offre moins d'enseignements en groupes que le secteur public

Au total, dans le second degré, 31 % des heures sont effectuées en groupes, avec des variations importantes selon le secteur. Dans le privé, un quart des heures sont assurées en groupe contre près d'un tiers dans le public, toutes formations confondues (*tableau 2*).

Le taux d'enseignements en groupe connaît aussi de fortes disparités selon le type de formation : dans le secteur public, il varie de 18,0 % pour les élèves du premier cycle à 49,7 % pour le second cycle général et technologique. Les écarts sont de même amplitude dans le privé, avec respectivement 14,4 % et 39,5 % des heures effectuées en groupe.

C'est dans le second cycle général et technologique et dans le second cycle professionnel, où les enseignements en groupe sont les plus répandus, que les écarts sont les plus marqués entre les secteurs public et privé : respectivement 39,5 % et 37,2 % des heures sont assurées en groupe dans le privé, contre 49,7 % et 45,0 % dans le public.

La part des enseignements en groupes est plus faible parmi les établissements du secteur public relevant de l'éducation prioritaire que dans les autres établissements du public : dans le premier cycle, 16,8 % des heures y sont effectuées en groupes, contre 18,4 %. La moindre fréquence des enseignements en groupes est compensée par les tailles moyennes des divisions plus réduites en éducation prioritaire.

TABLEAU 1 – Effectifs d'élèves par division - Rentrée 2011
France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat

Type de formation	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Premier cycle	22,3	25,2	24,6	26,1	24,9
SEGPA	13,7	13,7	13,7	13,1	13,6
Second cycle général et technologique		28,8	28,7	26,8	28,2
Second cycle professionnel		18,5	18,4	19,5	18,6
STS		22,2	22,2	23,1	22,4
CPGE		34,6	34,5	33,1	34,3
Total	21,3	24,4	24,0	25,1	24,2

Remarque : l'éducation prioritaire étant quasi inexistante dans le second cycle, les chiffres correspondants ne sont pas reportés.

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

TABLEAU 2 – Pourcentage d'heures en groupes - Rentrée 2011
France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat

Type de formation	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Premier cycle	16,8	18,4	18,0	14,4	17,3
SEGPA	23,5	24,2	24,0	13,7	23,5
Second cycle général et technologique		49,7	49,7	39,5	47,4
Second cycle professionnel		45,1	45,0	37,2	43,5
STS		39,4	39,3	34,3	38,2
CPGE		40,6	40,5	32,6	39,4
Total	19,6	33,9	32,2	26,3	31,0

Remarque : l'éducation prioritaire étant quasi inexistante dans le second cycle, les chiffres correspondants ne sont pas reportés.

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

La taille moyenne des groupes est également plus élevée dans le secteur privé, sauf dans le second cycle général et technologique

Dans les secteurs public et privé, un groupe comporte en moyenne sept élèves de moins qu'une division, cinq élèves de moins dans le public en éducation prioritaire (*tableau 3*). Toutes formations confondues, c'est dans le secteur privé que les groupes comptabilisent en moyenne le plus d'élèves : ils se composent de 18,0 élèves contre 17,3 dans le public en moyenne.

Les écarts des effectifs par groupe entre les niveaux de formation vont dans le même sens que ceux des effectifs par division. Dans le second cycle général et technologique, la différence entre secteur privé et secteur public est cependant plus réduite pour les groupes : moins d'un élève d'écart en moyenne (19,2 contre 19,7 élèves) contre deux pour les divisions (26,8 contre 28,7 élèves).

Comme pour les divisions, c'est dans le secteur public en éducation prioritaire que la taille moyenne des groupes est la plus réduite : dans le premier cycle, un groupe n'y comporte que 17,3 élèves en moyenne.

TABLEAU 3 – Effectifs d'élèves par groupe - Rentrée 2011
France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat

Type de formation	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Premier cycle	17,3	18,8	18,5	20,1	18,8
SEGPA	9,6	9,8	9,7	9,0	9,7
Second cycle général et technologique		19,7	19,7	19,2	19,6
Second cycle professionnel		13,8	13,8	14,7	13,9
STS		14,2	14,2	15,4	14,5
CPGE		19,4	19,4	19,5	19,4
Total	15,9	17,4	17,3	18,0	17,4

Remarque : l'éducation prioritaire étant quasi inexistante dans le second cycle, les chiffres correspondants ne sont pas reportés.

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

Aussi, les tailles moyennes des structures sont-elles plus élevées dans le secteur privé que dans le public, sauf dans le second cycle général et technologique

La taille moyenne des deux types de structure (groupes et divisions), pondérée par la part des heures qui y sont effectuées, permet de retrouver l'effectif moyen des élèves « E/S », effectif d'élèves par structure, qui est un indicateur important de pilotage des moyens pour le ministère. Il correspond à l'effectif d'élèves du point de vue de l'enseignant, étant donné qu'en France, un seul enseignant anime une heure de cours quelle que soit la structure.

Toutes formations confondues, un enseignant est face à 23,2 élèves dans le secteur privé sous contrat contre 21,8 élèves en moyenne dans le secteur public, dont 22,0 hors éducation prioritaire et 20,3 en éducation prioritaire (tableau 4). On retrouve entre les secteurs des écarts allant dans le même sens que ceux observés pour les effectifs par groupes et pour les effectifs par divisions, mais amplifiés, compte tenu de la plus faible proportion d'enseignements en groupes dans le privé.

Le E/S est très variable selon le type de formation. Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille (ateliers, etc.), comme c'est le cas en SEGPA ou dans le second cycle professionnel : dans le secteur public, la taille moyenne des structures s'élève à 12,7 et 16,3 élèves pour ces niveaux de formation. À l'inverse, c'est en CPGE qu'elle est la plus élevée (28,4 élèves), suivi du second cycle général et technologique

TABLEAU 4 – Effectifs d'élèves par structure (E/S) - Rentrée 2011
France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat

Type de formation	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Premier cycle	21,5	24,0	23,5	25,2	23,8
SEGPA	12,7	12,8	12,7	12,5	12,7
Second cycle général et technologique		24,3	24,2	23,8	24,1
Second cycle professionnel		16,4	16,3	17,7	16,6
STS		19,1	19,1	20,4	19,4
CPGE		28,4	28,4	28,7	28,4
Total	20,3	22,0	21,8	23,2	22,1

Remarque : l'éducation prioritaire étant quasi inexistante dans le second cycle, les chiffres correspondants ne sont pas reportés.

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

(24,2), du premier cycle (23,5) et des STS (19,1).

Dans le secteur privé, l'indicateur E/S est également plus élevé dans le premier cycle (25,2) et le second cycle général et technologique (23,8) que dans le second cycle professionnel (17,7). La taille moyenne des structures y est supérieure à celle du secteur public, sauf dans le second cycle général et technologique. Toutefois, pour ce niveau de formation, l'écart entre les tailles des structures des secteurs public et privé est plus faible que celui des tailles des divisions, du fait de la plus forte part d'enseignements en groupes dans le secteur public. Alors que les tailles moyennes de divisions s'élèvent respectivement à 28,7 et 26,8 élèves, les E/S sont de 24,2 et 23,8 élèves, respectivement dans les secteurs public et privé.

Près de 20 % des enseignements sont effectués dans des structures de 10 élèves au plus en LP, un tiers dans des structures de plus de 35 élèves en CPGE

Les valeurs du E/S global sont également sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions dans l'enseignement

professionnel, où près de 20 % des heures sont assurées devant des structures de 10 élèves au plus (tableau 5).

Toutes formations confondues, la part des heures effectuées dans des structures de 10 élèves au plus s'élève à 7,7 % dans le secteur public, avec des disparités très fortes selon le type de formation : la proportion varie de 3,0 % dans le premier cycle à 18,6 % dans le second cycle professionnel. Pour ces niveaux de formation, les proportions sont comparables dans le secteur privé (respectivement 2,6 % et 18,2 %). En revanche, les enseignements du second cycle général et technologique sont plus fréquemment effectués dans de petites structures d'au plus 10 élèves dans le secteur privé que dans le secteur public (7,7 % contre 4,8 % des heures). Par ailleurs, pour le premier cycle, dans le secteur public en éducation prioritaire, la part d'heures assurées devant au plus 10 élèves est un peu plus élevée que dans le secteur public hors éducation prioritaire, mais reste très limitée.

La part des heures dans des structures de plus de 35 élèves est quant à elle plus élevée dans le secteur privé (3,1 %) que dans le secteur public (1,8 %), dont les établissements en éducation prioritaire enregistrent la part la plus faible (0,6 %). La proportion

TABLEAU 5 – Pourcentage d'heures dans les structures de 10 élèves ou moins et dans les structures de plus de 35 élèves par type de formation - Rentrée 2011

France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat

Type de formation	% heures dans les structures <= 10 élèves					% heures dans les structures > 35 élèves				
	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Premier cycle	3,9	2,7	3,0	2,6	2,9	0,6	0,4	0,5	1,0	0,6
SEGPA	29,2	29,6	29,5	31,6	29,6	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Second cycle général et technologique		4,8	4,8	7,7	5,5		4,0	3,9	6,4	4,5
Second cycle professionnel		18,4	18,6	18,2	18,5		0,6	0,6	1,6	0,8
STS		12,0	11,9	9,1	11,3		2,2	2,3	5,2	2,9
CPGE		8,0	8,1	7,9	8,1		34,3	34,2	35,7	34,4
Total	7,5	7,8	7,7	7,3	7,7	0,6	2,0	1,8	3,1	2,1

Remarque : l'éducation prioritaire étant quasi inexistante dans le second cycle, les chiffres correspondants ne sont pas reportés.

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

d'heures assurées dans des structures de plus de 35 élèves est également très variable selon le type de formation : dans le premier cycle, respectivement 0,5 % et 1,0 % des heures sont assurées dans des structures de plus de 35 élèves dans les secteurs public et privé, contre 3,9 % et 6,4 % dans le second cycle général et technologique. Dans les CPGE, 34,4 % des heures sont enseignées dans des structures de plus de 35 élèves.

Des différences de tailles de structures entre disciplines, plus élevées dans le secteur privé

Les valeurs du E/S sont très différentes selon la discipline de poste de l'enseignant et pour chacune d'elle, des écarts

persistent entre les secteurs (tableau 6). Ainsi, les enseignants en lettres, langues, physique-chimie et biologie voient en moyenne environ 21 élèves dans le secteur public en éducation prioritaire contre 23 hors éducation prioritaire, et 24 dans le secteur privé. Les écarts sont proches en mathématiques : les E/S s'élevaient à 21,8 dans le secteur public en éducation prioritaire, 23,8 hors éducation prioritaire et 24,6 dans le secteur privé.

Les tailles moyennes des structures sont plus élevées en histoire-géographie (26,0 et 26,4 élèves respectivement dans le public hors éducation prioritaire et dans le secteur privé), en sciences économiques et sociales (26,5 et 25,6), en éducation physique et sportive (25,8 et 26,3, voir encadré « Difficultés de mesure de la taille des groupes ») ainsi que dans les disciplines artistiques

(24,9 et 26,0 en éducation musicale, 24,7 et 25,3 en arts plastiques).

Dans les LP, les E/S sont en revanche plus faibles, que ce soit dans les domaines de la production ou des services.

Une taille de structure croissante avec celle des établissements et, excepté les grands lycées du privé, toujours inférieure dans les établissements du public, quels qu'en soient les effectifs

Dans le secteur privé comme dans le secteur public (hors éducation prioritaire et en éducation prioritaire), le E/S augmente avec la taille de l'établissement : dans le secteur public, le E/S varie de 18,3 élèves dans les établissements de moins de 300 élèves à 22,8 dans ceux de 600 élèves et plus, contre respectivement 20,3 et 24,5 dans le privé (tableau 7).

Ce constat d'une allocation relativement moins importante de moyens dans les grands établissements peut s'interpréter au regard de marges de manœuvre plus importantes dans la gestion de leurs moyens, avec des possibilités plus importantes de combinaisons entre divisions et groupes et/ou de services partagés d'enseignants entre plusieurs établissements, et ce indépendamment du secteur d'appartenance.

À niveau de formation et importance d'établissement donnés, la taille des structures apparaît toujours plus faible dans le secteur public, comparativement au privé, à l'exception des LEGT les plus grands où la taille est légèrement inférieure dans le secteur privé. La distribution différente entre petits et grands établissements dans les deux secteurs ne contrebalance pas cet effet sectoriel sur le résultat d'ensemble : la taille de structure plus faible dans le public hors éducation prioritaire que dans le privé.

Un public d'élèves socialement plus favorisé associé à des classes plus chargées

Il existe des disparités importantes entre les E/S selon la part des PCS (professions et catégories sociales) favorisées dans l'établissement (tableau 8). Dans le secteur

TABLEAU 6 – E/S détaillé pour les principaux groupes de disciplines - Rentrée 2011
France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat

Groupe de disciplines	Public hors éducation prioritaire		Privé		Ensemble
	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	
Philosophie	22,9	25,6	25,6	23,6	25,1
Lettres	21,2	22,9	22,7	23,9	22,9
Langues	20,8	22,9	22,6	23,8	22,9
Enseignement religieux	13,2	16,1	15,9	19,2	17,1
Histoire-Géographie	22,5	26,0	25,5	26,4	25,7
Sciences économiques et sociales	24,5	26,5	26,5	25,6	26,2
Mathématiques	21,8	23,8	23,6	24,6	23,8
Physique-Chimie	20,6	22,7	22,5	23,7	22,8
Biologie-Géologie	20,2	22,5	22,2	24,0	22,6
Éducation musicale	22,3	24,9	24,4	26,0	24,7
Arts plastiques	22,2	24,7	24,2	25,3	24,5
Métiers des arts appliqués	15,9	17,7	17,6	18,9	17,9
Biotechnologie-Génie biologique et biochimie	12,9	17,8	17,5	19,2	17,8
Éducation physique et sportive	22,1	25,8	25,2	26,3	25,4
Technologie	19,6	22,0	21,5	23,4	21,9
Génie industriel	10,9	12,6	12,4	13,5	12,5
Génie chimique	11,6	13,5	13,4	13,6	13,4
Génie civil	11,2	14,0	13,8	14,8	13,8
Génie thermique	11,5	14,1	13,9	14,0	13,9
Sciences techniques industrielles	15,3	24,9	24,8		24,8
Génie mécanique	12,7	14,6	14,6	14,8	14,6
Génie électrique	13,9	15,7	15,6	15,2	15,5
Biotechnologie-Santé-Environnement-Génie biologique	11,7	14,8	14,6	18,0	15,2
Hôtellerie : techniques culinaires	11,7	14,6	14,6	14,5	14,5
Informatique-Télématique	23,6	15,4	15,4	15,3	15,4
Industries graphiques	11,1	15,3	15,3	13,0	15,0
Autres activités : conduite, navigation	6,4	11,3	10,9	10,8	10,9
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	12,6	13,7	13,7	16,6	14,2
EFS-Employé technique des collectivités	11,9	12,0	12,0	16,5	13,4
Paramédical et social-Soins personnels	17,1	19,3	19,2	20,2	19,6
Économie et gestion	16,7	19,6	19,5	19,2	19,4
Hôtellerie : services, tourisme	11,3	14,6	14,5	15,8	14,8
Enseignement non spécialisé	13,5	13,0	13,1	12,8	13,1
Total	20,3	22,0	21,8	23,2	22,1
Total sans l'accompagnement personnalisé et l'EPS	20,1	21,6	21,4	23,0	21,7

Remarque : les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie, santé, environnement, collectivité et hôtellerie, tourisme, dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

TABLEAU 7 – E/S par type de formation selon la taille de l'établissement - Rentrée 2011
France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat

Taille de l'établissement	Tous niveaux de formation				
	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Moins de 300 élèves	19,2	18,1	18,3	20,3	19,2
De 300 à 599 élèves	20,1	21,3	21,1	23,7	21,6
600 élèves et plus	21,1	22,9	22,8	24,5	23,1
Total	20,3	22,0	21,8	23,2	22,1

Taille de l'établissement	Premier cycle				
	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Moins de 300 élèves	20,0	21,2	21,0	21,9	21,3
De 300 à 599 élèves	21,3	23,8	23,2	25,6	23,6
600 élèves et plus	22,5	24,8	24,5	26,9	25,0
Total	21,5	24,0	23,5	25,2	23,8

Taille de l'établissement	Second cycle général et technologique			Second cycle professionnel			STS		
	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble
Moins de 300 élèves	19,0	20,9	20,6	14,5	17,2	15,5	14,5	19,3	18,4
De 300 à 599 élèves	21,7	24,4	23,1	16,4	18,1	16,6	16,8	20,6	18,5
600 élèves et plus	24,6	24,4	24,5	16,9	17,8	17,0	19,4	20,7	19,6
Total	24,2	23,8	24,1	16,3	17,7	16,6	19,1	20,4	19,4

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

TABLEAU 8 – E/S selon le pourcentage de PCS favorisées - Rentrée 2011
France métropolitaine + DOM - Public et privé sous contrat

% de PCS favorisées	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Moins de 10 %	19,8	18,3	18,7	18,5	18,7
De 10 à moins de 15 %	21,4	21,6	21,6	20,7	21,5
De 15 à moins de 25 %	22,0	23,0	22,9	22,1	22,8
25 % et plus	23,2	24,8	24,8	25,2	24,9
NR (Mayotte...)	18,1	21,2	21,0	20,9	21,0
Total	20,3	22,0	21,8	23,2	22,1

% de PCS favorisées	Premier cycle				
	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Moins de 10 %	21,1	22,4	21,7	21,0	21,6
De 10 à moins de 15 %	22,5	23,6	23,4	23,3	23,4
De 15 à moins de 25 %	23,1	24,2	24,1	24,3	24,2
25 % et plus	23,2	25,0	25,0	26,6	25,6
NR (Mayotte...)	20,1	26,4	25,7	12,4	25,1
Total	21,5	24,0	23,5	25,2	23,8

Taille de l'établissement	Second cycle général et technologique			Second cycle professionnel			STS		
	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble
Moins de 10 %	21,4	18,3	21,2	16,3	17,1	16,4	19,2	20,3	19,3
De 10 à moins de 15 %	22,7	21,0	22,6	16,7	17,6	17,0	19,0	21,1	19,3
De 15 à moins de 25 %	23,7	20,9	23,4	16,6	18,2	17,4	18,6	20,1	18,8
25 % et plus	25,3	24,6	25,1	14,8	19,0	17,8	19,6	20,6	19,9
NR (Mayotte...)	23,2	26,3	23,4	15,5	16,9	15,7	19,5	20,1	20,0
Total	24,2	23,8	24,1	16,3	17,7	16,6	19,1	20,4	19,4

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

public, le E/S augmente avec le pourcentage de PCS favorisées : il s'élève à 18,7 élèves lorsqu'il y a moins de 10 % de PCS favorisées dans l'établissement contre 24,8 élèves en présence de plus d'un quart de PCS favorisées. Ces proportions sont proches de celles du secteur privé, où les enseignants sont face en moyenne à respectivement 18,5 et 25,2 élèves par structure.

À composition sociale comparable, les E/S sont donc proches entre secteurs public et privé. Cependant, lorsque l'on prend en compte le niveau de formation, des différences subsistent.

Dans le premier cycle, les E/S sont comparables entre le secteur public hors éducation prioritaire et le secteur privé lorsque le pourcentage de PCS favorisées est compris

entre 10 et 25 % : ils s'élèvent à 23,3 élèves dans le privé et 23,6 élèves dans le public hors éducation prioritaire lorsque le pourcentage est compris entre 10 et 15 %, et 24,3 et 24,2 élèves lorsqu'il est compris entre 15 et 25 %. En revanche, les tailles moyennes des structures sont plus faibles dans le secteur privé pour les établissements ayant un pourcentage de PCS

favorisées inférieur à 10 % : les structures y comportent en moyenne 21,0 élèves dans le privé contre 22,4 dans le public hors éducation prioritaire. Ce n'est que lorsqu'il y a au moins un quart de PCS favorisées que les E/S sont plus élevés dans le privé : 26,6 élèves contre 25,0 dans le public hors éducation prioritaire. Comme c'est le cas de 43 % des établissements privés du premier cycle contre seulement 22 % dans le secteur public hors éducation prioritaire, cela explique que le E/S soit globalement plus élevé dans le privé pour ce type de formation. Dans le secteur public, les

établissements en éducation prioritaire, à structure sociale donnée, accueillent toujours environ un élève de moins que dans les autres établissements.

Dans le second cycle général et technologique, le E/S du secteur public demeure supérieur, quel que soit le taux de PCS favorisées, ce que ne compense pas, sur le résultat d'ensemble, la moindre représentation des PCS élevées dans le public.

C'est l'inverse, systématiquement, dans le second cycle professionnel et en STS : quel que soit le taux de PCS favorisées, le E/S est inférieur dans le secteur public ;

cela se cumule avec la moindre représentation des PCS favorisées dans le résultat d'ensemble.

Sophie O'Prey, DEPP A2

en savoir plus

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

Éléments de structures (groupes et divisions)

Un élément de structure est une division ou un groupe. Certains enseignements se déroulent en effet devant un groupe d'élèves et non devant une division.

Un élément de structure (groupe ou division) doit impérativement être rattaché à au moins un MEF (module élémentaire de formation) ; il peut contenir des élèves inscrits dans des MEF différents.

La **division** est l'unité structurelle qui correspond à la classe en établissement. Tout élève est scolarisé dans un MEF et un seul, et inscrit dans une division et une seule.

La division est généralement la structure dans laquelle les élèves suivent, en cours général, les matières d'un tronc commun d'enseignement.

Le plus souvent, une division regroupe des élèves d'un seul MEF. Elle peut parfois regrouper des élèves appartenant à des MEF différents. Une division est donc toujours rattachée à au moins un MEF (dit MEF d'appartenance).

La taille moyenne des divisions est calculée comme la moyenne des effectifs des divisions, pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque division.

Un **groupe** est une unité structurelle qui regroupe des élèves pouvant appartenir à des divisions différentes. C'est un sous-ensemble d'une ou plusieurs divisions, composé d'élèves suivant au moins un enseignement en commun (exemple : TP, TD, modules...). Un groupe est donc toujours obligatoirement rattaché à au moins une division.

Chaque groupe hérite d'au moins un des MEF de chacune des divisions dont il est issu.

La taille moyenne des groupes est calculée comme la moyenne des effectifs des groupes, pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque groupe.

Le **E/S ou taille moyenne des structures** (groupes et divisions réunis) est calculé comme la moyenne des effectifs des structures, pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure. Il permet donc d'estimer le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure.

Difficultés de mesure de la taille des groupes

Les données traitées dans cette étude sont celles déclarées par les établissements, éventuellement modifiées par leurs soins, lorsque des niveaux extrêmes sont relevés lors de l'exercice de consolidation nationale mené par la DEPP. Or, les établissements se heurtent à des difficultés de prévision de taille de structure pour les groupes d'élèves, en nombre croissant, dont la composition est amenée à varier au cours de l'année : accompagnement personnalisé, groupes de compétence en langues, EPS... L'existence de ces groupes pose problème dans le calcul du E/S lorsque les chefs d'établissement ne peuvent détailler leur composition précise ; ils peuvent alors créer dans leur application

un seul groupe auquel ils associent un effectif prévu correspondant à l'ensemble des élèves susceptibles d'être concernés.

Ceci a pour effet d'augmenter artificiellement les E/S. Ainsi, si on retire du calcul les éléments de structure associés à la matière « Accompagnement personnalisé » et à la discipline de poste « EPS », la taille des structures pour l'ensemble des secteurs passe de 22,1 à 21,7, ainsi qu'il l'est indiqué, avec le détail sectoriel dans le [tableau 6](#) de ventilation par groupe de disciplines. Ce calcul ne peut être étendu aux groupes de compétence en langues, qui ne peuvent être repérés car ils ne sont pas associés à une matière ou à une discipline de poste spécifique.

E/S par type de formation - Rentrée 2011

France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat

Type de formation	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble	Sans l'accompagnement personnalisé et l'EPS			Sans l'accompagnement personnalisé		
						Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble
Premier cycle	21,5	24,0	23,5	25,2	23,8	23,3	25,1	23,7	23,5	25,2	23,8
SEGPA	12,7	12,8	12,7	12,5	12,7	12,7	12,4	12,6	12,7	12,5	12,7
Second cycle général et technologique	22,0	24,3	24,2	23,8	24,1	23,6	23,4	23,6	24,1	23,7	24,0
Second cycle professionnel	14,9	16,4	16,3	17,7	16,6	15,8	17,3	16,1	16,2	17,6	16,4
STS	19,1	19,1	19,1	20,4	19,4	19,1	20,4	19,4	19,1	20,4	19,4
CPGE	14,7	28,4	28,4	28,7	28,4	28,2	28,4	28,2	28,4	28,7	28,4
Total	20,3	22,0	21,8	23,2	22,1	21,4	23,0	21,7	21,8	23,2	22,0

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

La DHG (dotation horaire globale)

Chaque académie reçoit une DHG de l'éducation nationale qu'elle répartit entre tous ses établissements du second degré. Son montant est déterminé en fonction des effectifs prévus, des options ou spécialités proposées et des diverses voies d'orientation (après la seconde).

La DHG permet aux établissements d'assurer leur organisation pédagogique, c'est-à-dire les enseignements obligatoires, optionnels et éventuellement de soutien. Les conseils d'administration des collèges et lycées doivent se prononcer sur la répartition interne à l'établissement que leur proposent les chefs d'établissement (on parle de dotation « globale » car elle ne comporte pas d'indication quant à sa répartition par discipline de poste).

La DHG est composée d'heures postes (HP), correspondant aux postes fixes implantés dans les établissements et à des moyens provisoires, et d'heures supplémentaires années (HSA). Elle est calculée à partir de l'effectif d'élèves prévu dans l'établissement et du rapport H/E (heures par élèves), qui est le rapport entre le nombre d'heures hebdomadaires attribué à l'établissement et l'effectif total d'élèves prévu pour chaque niveau. Le H/E peut varier suivant les sections, les niveaux et la taille des établissements.

H/E par type de formation - Rentrée 2011

France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) - Public et privé sous contrat

Type de formation	Public éducation prioritaire	Public hors éducation prioritaire	Public	Privé	Ensemble
Premier cycle	1,3	1,2	1,2	1,1	1,2
SEGPA	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3
Second cycle général et technologique		1,3	1,3	1,4	1,4
Second cycle professionnel		2,1	2,1	2,0	2,1
STS		1,8	1,8	1,6	1,7
CPGE		1,2	1,2	1,2	1,2
Total	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP

Ainsi, la traduction tangible de cette allocation de moyens dans les établissements est la taille des classes, en fait taille des divisions dans la terminologie scolaire, qui renvoie à la structure dans laquelle sont officiellement inscrits les élèves.

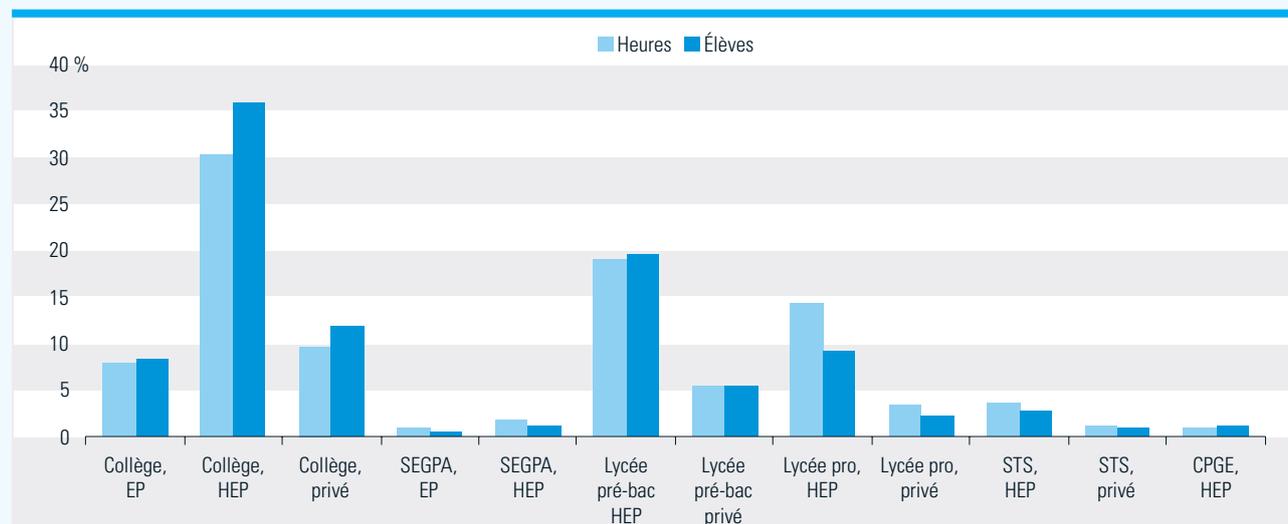
La place respective des secteurs public et privé dans l'offre d'enseignement du second degré du point de vue des heures d'enseignement

Les 7,8 millions d'heures hebdomadaires allouées par le ministère pour le second degré sont destinées pour plus de la moitié au premier cycle du secondaire, 42,4 % au second cycle et 5,1 % aux classes de lycées post-bac (STS et CPGE). En termes de secteurs, l'éducation prioritaire dans le public est surtout représentée en collège ; le secteur privé occupe une position voisine du public (éducation prioritaire et non éducation prioritaire) en collège et en lycée pré-bac : environ un cinquième, un peu moins en lycée professionnel et un peu plus en STS.

Cette structure reflète évidemment dans une large mesure les effectifs d'élèves scolarisés, mais pas complètement : en face de cette offre d'heures d'enseignement, la répartition des élèves subit quelques déformations : relativement plus d'élèves en collège et dans une moindre mesure en lycée général pré-bac, moins en lycée professionnel et en STS. Le secteur de l'éducation prioritaire corrige le moindre encadrement des élèves en collège, mesuré ainsi par le rapport des heures sur le nombre d'élèves.

Répartition des heures enseignées et des effectifs d'élèves par type d'établissement et secteur d'enseignement - Année scolaire 2011-2012

France entière



EP : éducation prioritaire ; HEP : hors éducation prioritaire.

Lecture : parmi les 7,8 millions d'heures financées par le MEN, 30,2 % bénéficient aux collèges publics. Parmi les quelque 5 millions d'élèves scolarisés dans le second degré géré par le MEN, 35,8 % le sont dans un collège public hors EP. Les différentes modalités "type d'établissement par secteur" présentées représentent 99 % des heures enseignées et des élèves scolarisés par le MEN.

Source : Bases relais et Scolarité - MEN-MESR-DEPP